

tres ne sont pas prêts à assumer la responsabilité de leurs déclarations et de leurs erreurs.

S'il n'y a pas d'accusé en face, c'est qu'ils n'ont pas le courage de se lever et d'assumer la responsabilité de leurs actes.

Des voix: Bravo!

M. Rae: Qu'on ne vienne donc pas nous parler de justice naturelle. Le fait est qu'il n'y a pas d'accusé. Nous sommes saisis d'une motion qui demande une enquête, qui demande que cette question soit examinée par un comité de la Chambre. Il ne faut pas méprendre cela avec la Commission royale McDonald, parce que cela n'a rien à voir avec les travaux de la Commission. Nous n'avons jamais laissé entendre que la Commission devrait suspendre ses travaux. Elle doit se pencher sur la question de savoir comment il se fait que, dans ce cas, le député de Northumberland-Durham ait reçu une lettre qui n'était pas totalement véridique.

Je trouve incroyable que le gouvernement ne puisse examiner cette affaire et dire: «Eh bien, cela peut être embarrassant, peut-être quelqu'un a menti ou n'a pas dit la vérité, mais nous avons suffisamment souci de la vérité et de la façon dont nous communiquons nos renseignements aux députés et au grand public pour ne pas avoir peur». Au lieu de cela, on nous ressasse les mêmes vieilles dissimulations et le même charabia, les tours de passe-passe et l'excuse que la Commission McDonald va être saisie de la question, qui n'est donc pas l'affaire de la Chambre.

Le gouvernement a tellement émasculé la Chambre des communes qu'il lui a enlevé tous ses pouvoirs et sa capacité de traiter non seulement de prévisions mais aussi de ses privilèges, et il nous dit maintenant que nous devons attendre de midi à quatorze heures que la Commission McDonald présente son rapport. Elle ne va même pas s'occuper de la question soulevée par le député de Northumberland-Durham.

● (1732)

L'enquête dont est chargée la Commission McDonald, je n'ai pas besoin de le préciser au ministre de la Justice, est une enquête de portée générale sur les questions de sécurité au Canada. Il s'agit d'une enquête de portée générale chargée de déterminer comment devraient se conduire les forces de sécurité et comment devrait être assumée la responsabilité politique des forces de sécurité, non seulement pour les événements passés mais aussi pour l'avenir. Elle a bien peu à voir—j'allais dire quelque chose d'autre—avec l'enquête précise réclamée par le député de Northumberland-Durham. Il s'agit en l'occurrence de faire enquête sur une petite lettre à laquelle le vice-premier ministre peut trouver à rire en disant qu'il ne s'agit que d'une carte. C'est son droit. On peut trouver à rire que l'Orateur ait jugé qu'il s'agit d'un cas de privilège qui à premier abord paraît fondé, et on peut effectuer son enquête-maison auprès de ses ministres et conclure qu'on est convaincu qu'elle a été bien faite, mais les seuls à être dupés à long terme... les seuls à être dupés à cet égard par le gouvernement sont les ministériels eux-mêmes.

Tout gouvernement ou tout groupe de personnes qui ne se laisse pas régir par la règle du droit, qui fausse ou dénature les

concepts juridiques, comme celui de cas qui paraît de prime abord fondé, pour arriver à ses propres fins, et qui se fait juge dans son propre cas et se prévaut de la seule force du nombre pour déterminer si une injustice a été commise, est un gouvernement ou un groupe qui se montre indigne de la confiance du peuple canadien. Je soutiens au gouvernement que c'est exactement le cas.

[Français]

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le président, Beauchesne dans la quatrième édition, à la page 105, au paragraphe 113, à la cinquième ligne, énonce le principe suivant:

La question de privilège devrait rarement être invoquée au Parlement.

Et pour cause, monsieur le président. Comme nouveau député à la Chambre, j'ai été scandalisé aujourd'hui par les propos tenus, surtout par les députés progressistes conservateurs. J'ai entendu l'honorable député de Peace-River (M. Baldwin) faire des commentaires qui m'ont littéralement dépassé, déçu, et je trouve cela absolument inacceptable de mettre en doute, comme on a tenté de le faire, la crédibilité de la Commission McDonald. Monsieur le président, il est bon de se rappeler que cette commission royale d'enquête a été instaurée en vertu d'une loi par ce Parlement. Il s'agit de la loi sur les enquêtes qui autorise le gouverneur en conseil, par arrêté ministériel, à créer une commission avec un mandat spécifique qui est décrit dans l'arrêté en conseil, laquelle commission fait rapport subséquentement au gouvernement et fait des recommandations.

Je pense qu'il est injuste et inacceptable que des honorables députés à la Chambre laissent entendre ou laissent croire que cette commission royale puisse ne pas faire la lumière sur des incidents auxquels nous réfère le député qui a posé la question de privilège. Monsieur le président, ou on respecte nos institutions ou bien on ne les respecte pas! Il est clair que cette commission royale d'enquête a un mandat légal en vertu d'une loi fédérale, votée par ce Parlement et, qu'en conséquence, c'est là une institution qui mérite le respect. Monsieur le président, il s'agit maintenant de savoir quel est le mandat de cette commission en relation avec la motion qui est devant nous aujourd'hui pour constater ou vérifier si, effectivement, il y a ou non danger d'enquête parallèle, et c'est là l'essentiel de toute la question.

On a entendu beaucoup d'arguments superficiels de la part des députés conservateurs aujourd'hui. On a entendu beaucoup de sous-entendus, on a entendu de ce que je qualifierais de fadaïses, des sornettes, de la politocailerie, monsieur le président, mais rien de vraiment sérieux pour nous permettre de décider, nous du Parlement, si oui ou non un comité devrait être saisi de cette motion, parce qu'il ne faut pas l'oublier, la procédure parlementaire à ce sujet est très simple. Malgré tous les propos qui ont été tenus par les députés de l'opposition jusqu'à maintenant, l'orateur lui-même a senti le besoin, au cours de ce débat, de nous rappeler à l'ordre à ce sujet, et l'honorable vice-premier ministre a également été très juste dans sa façon d'exposer le problème.